

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 mai 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Jacques BESNAÏNOU - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Pierre DJIANE représenté par Michèle EMERY - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET représentée par Martine RENAUD - Martine GOELZER représentée par Dominique DELOURS - Annie GRIGORIAN représentée par André GLINKA-HECQUET - Michel ILLAC représenté par Martine MATTEI - Nathalie LAINE représentée par Régine GOURDIN - Gisèle LELOUIS représentée par Dany LAMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Guy MATTEONI représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Frédéric COLLART - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Claudette MOMPRIVE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Virginie MONNET-CORTI représentée par Nathalie FEDI - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Patrick PADOVANI représenté par Michel AZOULAI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marine PUSTORINO-DURAND représentée par Patrick PAPPALARDO - Jean ROATTA représenté par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Christyane PAUL - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Lionel VALERI représenté par Andrée GROS - Josette VENTRE représentée par Albert GUIGUI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude DELAGE - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Bruno GILLES - Georges GOMEZ - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Didier PARAKIAN - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

POR 005-661/17/CT

■ Approbation du principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'animation de plans d'eau et terre-pleins du port de La Pointe-Rouge de Marseille-Périmètre 3

Avis du Conseil de Territoire

DIPORSV 17/15195/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis des projets de délibération satisfaisant à deux conditions cumulatives : leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire, et ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Dans ce cadre, le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet pour avis au Conseil du Territoire Marseille Provence le projet de délibération ci-annexé.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est substituée à la Communauté Urbaine le 1er janvier 2016. Depuis cette date, la Métropole assure la gestion des 24 ports de plaisance, représentant 8500 anneaux en lieu et place de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Dans le cadre de la modernisation des modes de gestion des ports, amorcée par la Communauté Urbaine, il a été décidé de diversifier les outils de gestion afin de s'adapter au mieux au contexte de chaque port et d'en permettre la meilleure exploitation et le développement.

Ainsi, sur les 8500 anneaux actuellement en gestion Métropolitaine, 3 500 postes sont gérés par le biais de contrats d'occupation temporaire du domaine public consentis à des sociétés nautiques, 2 750 sont gérés en régie directe et 2 250 en gestion déléguée.

Par délibération du 13 mai 2005, la Communauté Urbaine avait décidé de déléguer la gestion, l'animation et le développement portuaire de trois périmètres portuaires, deux périmètres au sein du Vieux-Port et un situé au port de la Pointe-Rouge.

Le périmètre 1 du Vieux Port comptant 916 postes à flot et 63 postes à terre, le périmètre 2 du Vieux-Port 544 postes à flot et le périmètre délégué au sein de la Pointe-Rouge comprenant 721 postes à flot.

Les trois conventions de délégation de service public ont pris effet le 1er janvier 2007 pour une durée de 10 ans. Leur échéance était prévue le 31 décembre 2016.

Il s'est avéré que ce mode de gestion a donné satisfaction en termes de qualité du service de gestion portuaire et notamment d'animation pour les trois périmètres.

Par conséquent, en fin d'année 2015, il a été envisagé de reconduire ce mode de gestion pour ces périmètres.

Après avis du Comité Technique et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), le Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé, par délibération du 21 décembre 2015, le principe du recours à une délégation de service public, par voie d'affermage et pour une durée de 5 ans (2017-2021), pour la gestion de chacun de ces trois périmètres, hors panne des professionnels située sur le Vieux-Port.

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Les délais nécessaires à la mise en place de la Métropole Aix-Marseille-Provence n'ont pas permis le lancement de la procédure de passation dans des délais permettant une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017 des futurs contrats.

Par conséquent, le Conseil de la Métropole a approuvé, par délibération le 19 septembre 2016, un avenant de prolongation d'un an au contrat de délégation du service public en vigueur. L'échéance interviendra le 31 décembre 2017.

Parallèlement, un fait nouveau est intervenu au cours de l'année 2016. Dans le cas où la candidature de Paris serait retenue pour organiser les Jeux Olympiques de 2024, les compétitions nautiques se dérouleraient au niveau des plans d'eau marseillais. Le Comité International Olympique élira en septembre prochain la ville organisatrice des Jeux.

Après un contrat de délégation du service public d'une durée de 5 ans, le contrat suivant aurait débuté le 1^{er} janvier 2023 et n'aurait permis au prochain délégataire choisi de préparer un tel évènement.

Ainsi, pour accompagner les manifestations nautiques durant l'année 2024 et promouvoir l'évènement dès 2020 ou 2021 et compte tenu des nouveaux investissements mis à la charge du délégataire, il est proposé de confier à nouveau l'exploitation de ce service à un délégataire dans le cadre d'une délégation de service public sous la forme d'un affermage pour une durée de 10 ans.

Aussi, il est proposé de délibérer à nouveau sur le choix du mode de gestion et les caractéristiques du service délégué.

Concernant le présent rapport, il s'agit d'acter le recours à ce mode de gestion pour le périmètre 3 comprenant la moitié nord du plan d'eau et une partie des terre-pleins du port de la Pointe-Rouge, hormis le plan d'eau dédié à la mise à l'eau du stockage à terre situé au droit de la capitainerie.

Les principales missions assurées par le délégataire, pour l'exploitation du domaine public portuaire qui lui sera délégué, seront :

- L'accueil et l'information des usagers,
- La gestion et l'attribution des contrats de postes à flot et de terre-pleins, dans le respect du règlement de police,
- La gestion du plan d'eau et de la grille de mouillage,
- La gestion du passage au sein du périmètre délégué,
- L'entier entretien et travaux de renouvellement du domaine délégué dont les pannes et les installations portuaires,
- L'entier entretien des locaux (bureaux, sanitaires, etc),
- La participation à l'animation du port autour de manifestations nautiques.

Les raisons de ce choix, ainsi que les principales caractéristiques des prestations demandées au délégataire, sont développées dans le rapport ci-annexé.

Le futur délégataire sera désigné au terme d'une procédure préalable de publicité et de mise en concurrence définie par les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, par les dispositions de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et celles de son décret d'application n° 2016-86 du 1^{er} février 2016.

La Commission Consultative des services publics locaux a été saisie pour avis.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- L'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;
- Le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Le Code des transports ;
- Le rapport de présentation joint en annexe explicitant les modes de gestion envisageables, les raisons du choix de la délégation de service public et décrivant les caractéristiques des principales missions demandées au délégataire ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole.

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence envisage d'adopter une délibération portant sur l'approbation du principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'animation de plans d'eau et terre-pleins du Port de la Pointe-Rouge de Marseille - Périmètre 3.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération concernant l'approbation du principe d'une Délégation de Service Public pour la gestion et l'animation de plans d'eau et terre-pleins du Port de la Pointe-Rouge de Marseille –Périmètre 3.

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Présents	102
Représentés	34
Voix Pour	128
Voix Contre	0
Abstentions	8

Adoptée

Se sont abstenus :

Sophie CELTON - Karim GHENDOUF - Patrick MAGRO - Martine MATTEI - André MOLINO - Christian PELLICANI - Marc POGGIALE - Georges ROSSO

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER